

**Présents :**

Elus	L. Linares J.L. Bonneric	Président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique Conseiller municipal délégué à la ville citoyenne
Administration	S. Durand C. Guesnier	Directrice écocitoyenneté Chargé de la participation citoyenne
Habitants	23 membres du comité habitants	Dont 3 animateurs référents

Ordre du jour

A. Points soumis par la Ville

1. Boîtes à livre
2. Rencontre inter comité habitants
3. Observatoire littoral (CD34 – S. Durand)
4. Retour sur des demandes émises lors de la précédente plénière

B. Points soumis par le comité (sujets par ordre aléatoire)

1. Animation du comité habitant
2. Aménagement de l'avenue des vacances et des rues adjacentes
3. Abri bus
4. Budget
5. Café solidaire
6. Gestion des déchets
7. Problématique impasse des Sarcelles
8. Opération de nettoyage citoyen
9. Fête de la plage
10. Nuisance sonore aviation
11. Stationnement
12. Végétalisation de la dune

## Introduction – Loïc Linares et Jean-Louis Bonneric

L'élu référent rappelle le fonctionnement des comités habitants et plus largement du [dispositif de démocratie participative locale](#) (démocratie par projet, démocratie par instances : comité habitants, comités des sages ; budget participatif, démocratie de proximité) et des moyens alloués par la Ville : les compétences des agents de la direction écocitoyenneté (mission participation citoyenne ; mission transition écologique ; mission vie associative ; mission gestion des risques naturels et technologiques ; mission proximité) et la maison des projets et de la citoyenneté, lieu d'accès à l'information sur les politiques publiques locales menées et support pour la construction de projet et les réunions participatives.

Il revient plus précisément sur le [rôle comité habitant](#) : sa vocation d'animation de la vie de quartier, de création de liens sociaux, mais aussi de proposition pour l'amélioration du cadre de vie et de retour d'expériences par les expertises d'usage. L'élu référent rappelle enfin l'autonomie dont disposent les comités habitants dans leur organisation et le principe de deux réunions par an avec les élus référents, avec un ordre du jour codéfini par la Ville et les membres du comité habitants.

Les élus reviennent ensuite sur le comité habitant de la plage, qui se compose de 120 membres. Il est dynamique et organisé en sous-groupes de travail thématiques, coordonnés par deux animateurs référents. Ce comité se réunit régulièrement (environ tous les mois) et a organisé deux animations cette année : la Fête de la plage le 21 juin et l'opération nettoyage de la plage du 9 novembre 2025. Enfin, depuis octobre, un café solidaire a vu le jour dans les locaux de la capitainerie et rencontre un franc succès. Plus de 50 personnes y ont déjà participé ; cette action a lieu tous les lundis après-midi, de 14h à 17h.

Ils félicitent et remercient le caractère très dynamique de ce comité et s'excusent pour l'annulation de la réunion plénière prévue au printemps.

### A. Points soumis par la Ville

#### **1. Boîtes à livres**

Projet lauréat de l'enveloppe à 30 000 € du budget participatif 2024, 26 boîtes à livres ont été installées dans la ville, soit 4 par périmètre de chaque comité habitants.

Quatre boîtes à livres ont déjà été placées dans le quartier de la Plage : au niveau de l'impasse des Foulques, de la place Vauban, de l'impasse des Macreuses, et du parking de la Plagette.

Le porteur de projet a souhaité associer les comités habitants dans le design de ces boîtes à livres. La customisation va être réalisée par un artiste frontignonais, Jok, avec déclinaison par quartier. Les membres sont invités à faire leur choix entre les deux esquisses par un vote à main levée.

À une large majorité, le modèle « Farniente » est retenu.

#### **2. Rencontre inter comité habitants**

L'élu référent commence par revenir sur la première rencontre inter-comité habitants du 5 juillet dernier. Des propositions de projet ont émergé de l'atelier proposé à cette occasion sur la citoyenneté active. La Ville propose la mise en place de groupes de travail pour travailler les différentes pistes ouvertes. Le service va organiser ce travail très prochainement. Chacun des membres intéressés par un de ces cinq sujets peut se signaler pour rejoindre les groupes de travail spécifiques inter-comité que la direction va programmer.

Rappel des cinq propositions d'actions pour l'espace public qui ont émergé des ateliers et ont été priorisées comme suit :

1. Créer un jardin pour chiens
2. Créer une salle de jeux populaires

3. Créer une signalétique professionnelle pour les artisans
4. Concevoir un guide pratique du bien-vivre ensemble à Frontignan
5. Développer la vigilance pour lutter contre les incivilités
6. Créer un espace dédié pour les jeunes pratiquant des activités type rodéo urbain

Deux autres rencontres sont programmées :

- Une rencontre sur le fonctionnement des comités

Une date avait été fixée le 11 octobre, mais la réunion fut annulée faute d'un nombre d'inscrits suffisant ; elle va être reprogrammée. Il est proposé que cette rencontre permette d'effectuer :

- Un bilan de fonctionnement des nouveaux comités habitants – après 3 ans d'existence - pour apporter une évolution de la charte en 2026 et proposer un renouvellement des animateurs référents.
- Une nouvelle petite formation sur l'animation des comités habitants et les outils numériques possibles ;

Une étude est en cours sur différentes plateformes participatives (exemple : Slack). Cela avait été l'intention initiale avec des formations proposées sur la plateforme Discord, mais celle-ci a été rejetée par les membres. Le travail est en cours pour trouver une plateforme plus simple à s'approprier.

- Une rencontre sur les mobilités du quotidien

Initialement envisagée à l'automne, cette réunion est repoussée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ; ceci pour profiter du travail accompli dans le cadre de l'étude urbaine Frange Sud qui a produit une analyse sur les mobilités. Le livrable final devrait être remis à la Ville sous peu.

Cet atelier associera les membres des comités habitants pour travailler à l'échelle du quartier, mais aussi des membres du comité des sages qui ont choisi ce sujet comme prioritaire. L'association La Roue libre de Thau sera associée pour bénéficier de l'expertise de ses membres. Pour complément d'information : une réunion du comité des sages avec les services agglo et ville a fait un point sur ces questions le 25 juin ([compte rendu détaillé et présentation réalisée en ligne](#)).

Le travail de préparation est en cours pour une réunion en février.

### **3. Observatoire littoral**

La Ville se fait le relai du département de l'Hérault qui a développé un observatoire du littoral et installé des bornes sur les plages pour impliquer les habitants et usagers dans l'observation des évolutions du littoral. Il s'agit d'une démarche de sensibilisation, mais aussi de sciences participatives. La collection de photos du même site à différentes temporalités constitue une forme de données scientifiques.

Le département est notamment à la recherche d'habitants volontaires pour se constituer « observateur régulier ». Il est également proposé la constitution d'un petit groupe de réflexion sur les animations à organiser autour de cette borne.

### **4. Retour sur des demandes émises lors de la précédentes plénières**

#### **Cheminement piéton le long parking St Eugene**

Le travail des services pour l'amélioration du cheminement va être réalisé ce mois-ci.

#### **Régulation vitesse-avenue d'Ingril en particulier**

L'élu référent explique que la reprise des peintures « 30 » sera fait très prochainement et que des opérations de contrôle radar sont en cours de programmation.

Les membres demandent l'installation de ralentisseurs et doutent de l'efficacité des peintures.

L'élú référent explique que la Ville n'est pas pour la multiplication de tels dispositifs qui génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

Les élus expliquent par ailleurs qu'un travail est en cours sur le sujet de la vitesse, sujet problématique sur de nombreux espaces de la ville et récurrent dans toutes les réunions des comités habitants. Selon les avis des experts routiers, les aménagements de type réduction de voie sont les plus efficaces mais assez coûteux. Les services ont proposé la mise en place d'expérimentation de réduction de voies à différents points de la ville par des aménagements légers.

Concernant l'avenue d'Ingril l'élú référent explique qu'il avait été envisagé, à une époque, de la mettre en sens unique mais les habitants étaient contre. Dans l'assemblée présente, les avis sur le sujet sont partagés. La question sera étudiée lors de la réunion sur les mobilités, début 2026.

Enfin, l'élú référent rappelle les difficultés à gérer un linéaire de voies publiques très étendu pour une commune de seulement 24 000 habitants.

### **Nuisances sonores liées aux scooters des mers**

Pour réduire les nuisances sonores liées aux scooters des mers la cale de mise à l'eau a été fermée dès l'été 2025. Les membres ont souligné ce point positif qui a fortement réduit les nuisances.

### **Contrôle d'activité pêche illicite et usages de l'étang d'Ingril**

Des membres du comité avaient dénoncé l'observation de pratiques de pêche nocturne avec projecteurs. Une opération de contrôle et de verbalisation a été réalisée récemment. Un membre du comité souligne que la communication sur cet événement a fait l'amalgame avec les questions sur l'Étang d'Ingril.

Le lien est fait avec le sujet des usages sur cet espace, qui avait été inscrit à l'ordre du jour :

Trois associations ont fait des demandes précises pour récupérer ou optimiser l'usage traditionnel des pratiques loisir sur l'étang, et demandent la modification en conséquence de l'arrêté préfectoral.

L'élú référent rappelle que l'étang d'Ingril, en tant que domaine public maritime, repose sur la décision des services de l'État. La position de l'État est de privilégier l'activité économique de la pêche, conformément à l'antériorité des droits des pêcheurs. Dans l'attente d'une révision de l'arrêté, les services de l'État font preuve de tolérance pour la petite navigation ; par ailleurs la pêche à pied n'est pas interdite.

L'élú référent explique que ce sujet fait l'objet d'un travail depuis de nombreuses années pour une meilleure régulation des usages. La Ville travaille notamment au développement de la pratique du kite surf en mer par la mise en place d'une zone d'activité municipale.

Les membres des comités habitants soulignent les pratiques irrégulières des pêcheurs.

L'élú référent explique que le travail est en cours avec les services de l'État.

### **Demande d'information sur le traitement des eaux usées et fonctionnement émissaire en Mer**

Une nouvelle réunion d'information sera bientôt proposée aux habitants par le service de Sète Agglopolé Méditerranée en présence de la gestionnaire de site de Suez.

## B. Points soumis par le comité

### **1. Animation du comité habitant**

Le comité habitant souhaiterait un lien plus étroit avec les services de la mairie. Le sentiment général est que les membres ne sont pas toujours informés ni impliqués dans les choix de la mairie.

Est-il envisageable de structurer les relations entre les services de la mairie (ou les tiers extérieurs) et les membres du comité habitant ? Des tentatives ont pu être menées mais restent marginales.

L'élú référent explique que la volonté de la commune est bien de permettre un fonctionnement plus efficient et les moyens alloués sur la démocratie participative illustrent cette volonté. Il reste encore des marges d'amélioration. Cela

nécessite des évolutions dans les manières de faire des services qui impliquent un accompagnement dans l'acculturation au changement. Quand un sujet est assez mature, la volonté est effectivement d'associer les comités avec les services municipaux et les partenaires/acteurs. C'est ce qui a été fait pour le projet végétalisation de la dune, notamment.

Les membres des comités habitants soulignent que de nombreux questionnements concernent la voirie et qu'il pourrait être intéressant de rencontrer l' élu en charge de ses sujets. L' élu référent explique que la participation des autres élus, selon la thématique traitée et des besoins des instances, était envisagée dans le dispositif et a pu se faire ponctuellement jusqu'ici. Nous sommes dans la volonté d'améliorer cette tendance. Sur le sujet de la voirie, un atelier spécifique pourrait par exemple être réalisé.

Un membre demande s'il est envisagé d'organiser une autre réunion plénière avant les prochaines élections municipales.

L' élu référent informe que les prochaines réunions plénières auront lieu au printemps, après les élections municipales, conformément à ce qui est prévu dans la charte, deux plénières annuellement : une au printemps et une à l'automne. Le caractère exceptionnel lié à la nouvelle gouvernance de Sète Agglopôle Méditerranée n'a pas permis de maintenir celle du printemps 2025.

## **2. Aménagement de l'avenue des Vacances et plus globalement du quartier de l'entrée**

Le comité souhaite connaître le calendrier des travaux prévus sur le quartier de l'entrée.

Une partie de l'avenue Vauban a été réalisée. Pour l'avenue des Vacances, l' élu référent explique qu'une reprise de la chaussée est effectuée mais que la réfection complète de la voirie ne sera pas programmée en 2026, dans un contexte économique contraint qui oblige à prioriser.

## **3. Abri bus**

Les membres souhaitent avoir des précisions concernant les nouveaux arrêts de bus, notamment au niveau de la résidence « Mas de la Plage » et de l'avenue Vauban.

Les élus informent que les travaux prévus à court terme concernent la mise en accessibilité des arrêts de la Bergerie et l'installation de deux bancs sur l'avenue Vauban au niveau des arrêts « Entrées ». La mise en place de ces deux bancs sera réalisée par la Ville.

L' élu référent rappelle que le fonctionnement du réseau de bus est de la compétence de Sète Agglopôle Méditerranée. Elle gère aussi les équipements d'abris bus négociés avec un aménageur et les arbitrages sont effectués en fonction de nombre de montées et descentes des arrêts. Chaque année, trois équipements possibles supplémentaires sont réalisés sur l'ensemble du réseau du bassin de Thau. Les aménagements de l'avenue Vauban et de la Bergerie seront programmés ultérieurement.

Il manque un arrêt de bus dans le secteur de l'Entrée au niveau de l'avenue des Vacances, qui existait avant. Une demande sera faite auprès du service transport de Sète Agglopôle Méditerranée.

## **4. Budget**

Le solde de l'enveloppe annuelle allouée pour le comité est de 517 € et les membres souhaitent utiliser cette somme pour réaliser une analyse de l'eau à un point de puisage de Frontignan Plage. L'association des riverains des Prés St Martin et du Canal du Rhône avait réalisé une analyse du même type.

L' élu référent explique que l'entité juridique des comités habitante est différente de celle d'une association. Si le comité demande une analyse, cela engage la Ville ; par ailleurs le budget dédié n'est pas censé être utilisé pour cela. Par contre, la Ville peut requestionner l'agence régionale de santé (ARS), institution compétente en la matière.

Le président de l'association des riverains de Frontignan Plage, membre du comité habitant, informe que les résultats de l'analyse demandée par l'Association de riverains étaient satisfaisants. Il a questionné la société Véolia suite à la

réception du bilan fourni en février 2025 avec la facture qui indiquait un passage d'une note A précédemment à B. La société Veolia l'a orienté vers l'ARS. L'association a donc questionné l'ARS et attend la réponse.

L'élu référent explique que la Ville va appuyer la demande des associations auprès de l'ARS. Il complète pour information que la nappe qui alimente la ville est la nappe astienne, provenant de Florensac et la société Véolia peut parfois la compléter par l'achat d'eau auprès du Syndicat du Bas Languedoc.

L'animateur référent explique qu'il pense nécessaire de faire évoluer la charte en matière de l'utilisation du budget et de clarifier le processus de validation des dépenses.

## **5. Café solidaire de la plage**

Les membres référents du café solidaire de la plage présentent un bilan des quatre premières séances qui est très positif, en termes de fréquentation et d'animations. Plus de 30 personnes sont présentes sur certains après-midis et la participation est aussi significative pendant les vacances scolaires. Il est à noter que plusieurs propositions d'activités émanent des participants.

Les animateurs font remonter des aspects à améliorer : il manque des tables, un panneau d'affichage et l'accès aux toilettes extérieurs n'est pas pratique.

L'élu référent souligne l'aboutissement d'un travail avec les services portuaires pour y parvenir et salue l'obstination des membres à réaliser ce projet, et son succès.

L'installation de l'armoire a été réalisée. Le panneau d'affichage et les tables supplémentaires seront bientôt livrés. L'utilisation des toilettes à l'intérieur du bâtiment de la capitainerie sera à requestionner.

Des flyers informant sur l'ouverture du café solidaire seront distribués par les services du CCAS à toutes les personnes isolées du secteur ainsi que cela a été demandé.

## **6. Gestion des déchets**

### Gestion des déchets verts

Le comité demande la mise en place de bennes à déchets verts sur le quartier de la plage, à l'instar de certaines communes du territoire de l'agglomération qui auraient conservé ce service.

Les élus expliquent que la réponse a déjà été apportée et plusieurs associations de la plage avaient déjà effectué cette demande. Pour diverses raisons, il n'est pas possible d'assurer ce service.

L'élu référent souligne que l'agglomération travaille à l'équité entre les Villes et qu'il va s'assurer que la règle est bien la même partout.

### Gestion des déchets canins

Quelques membres demandent de rajouter une poubelle sur chaque poteau des canisettes afin que les propriétaires de chien puissent y déposer les sachets utilisés et d'installer des canisettes, sur la placette, 1 rue du Rivage et sur le parking avenue Ferdinand de Lesseps à côté de l'immeuble « Le Courlis ».

L'élu référent rappelle qu'il existe cent corbeilles sur la ville et qu'il y a déjà dix-neuf canisettes installées sur le quartier de la plage, une centaine à l'échelle de la Ville. Les services vont étudier si les secteurs mentionnés sont sous dotés et, si c'est le cas une demande d'en rajouter sera faite.

Il est difficile d'installer partout des canisettes et des poubelles, faute de moyens humains suffisants pour leur gestion. Il y a une nécessaire responsabilisation des propriétaires.

Les membres insistent pour que des contrôles soient davantage effectués et de prendre des sanctions si nécessaire, permettant selon eux d'obtenir une évolution des comportements.

Tout en soulignant le nombre croissant de propriétaires de chiens, la Ville est favorable à mener des opérations plus coercitives.

### Gestion des déchets verre

L'ajout d'un conteneur à verre est sollicité par certains membres, au niveau de la Bergerie entre le « Mas de la Plage » et le camping le tamaris.

La demande sera transmise aux services de Sète Agglopol Méditerranée pour étude.

### Gestion globale des déchets

Concernant la problématique générale de la gestion des déchets sur la ville, des groupes de travail élus se sont mis en place à l'agglomération et une réunion va être organisée avec Sète Agglopol Méditerranée pour faire un point général secteur par secteur.

Plusieurs points relatifs au secteur de la plage vont être évoqués :

- La question des bacs individuels
- L'augmentation du nombre de conteneurs pour que chaque entrée plage soit bien couverte
- La mise en place de panneaux d'information sur les piquets qui servaient autrefois aux corbeilles ville

La Ville rappelle que pour les points particuliers sur ce sujet, la direction écocitoyenneté et notamment le service participation citoyenne reste disponible pour les remontées des membres qui seront transmises aux services compétents.

## **7. Problématique impasse des Sarcelles**

Un membre du comité dénonce la non connexion des maisons de cette impasse aux réseaux des eaux usées et le fait que le dossier serait en souffrance depuis des mois.

L'élus référent explique que la Ville a acheté cette impasse privée pour un euro symbolique, dans le cadre de sa volonté de permettre l'accès public à la plage. Or, les travaux pour le raccordement au réseau des eaux usées n'avaient pas été réalisés. Cette impasse fait partie, à ce jour, du domaine privé communal, dans l'optique de la classer dans le domaine public. Avant d'intégrer complètement cette voie au domaine public et de prévoir une intervention des services de Sète Agglopol Méditerranée – compétente en matière de gestion des eaux usées - il est nécessaire de réaliser certains travaux (remplacement des tuyaux, reprise terrassement, éclairage, et enrobé) par la Ville. La faisabilité et le chiffrage des travaux est en cours d'étude.

Lors de l'achat de l'impasse par la Ville, les raccordements n'étaient pas aux normes et sous dimensionnés. La Ville récupère ainsi une situation complexe avec des travaux d'assainissement qui n'avaient pas été réalisés au tout début du lotissement par un certain nombre de propriétaires de l'époque. Aujourd'hui, on demande à la Ville de tout remettre aux normes. En discussion avec les services de l'agglomération, la commune étudie les solutions possibles et communiquera dès que possible sur ce dossier.

## **8. Opération de nettoyages citoyens**

### Opération du 9 novembre 2025

Cette opération, organisée par le comité, a eu lieu au niveau de l'impasse des plaisanciers et a rassemblé plus de 50 personnes. 140 kilos de déchets ont été ramassés.

L'élus référent félicite les membres pour cette action citoyenne reconduite chaque année.

Il indique par ailleurs que la décharge sauvage repérée au niveau du parking du camping des tamaris est en cours de traitement.

### Opération citoyenne de nettoyage prévue le 22 novembre :

Le Thau Kite Club organise cette action en partenariat avec les associations " Entre mer et étang " et " l'association des riverains de Frontignan-Plage". La Ville et la Brigade Bleue de Sète Agglopol Méditerranée apportent un soutien logistique (matériel : pince, sacs ; mise à disposition de bennes ; mise à disposition de véhicules pour transporter les déchets). L'opération se déroulera au niveau des rives de l'étang d'Ingril.

L'élú référent rappelle que la gestion des déchets dans l'étang est de la responsabilité de l'État. Le travail est en cours avec leurs services pour un enlèvement des filets fantômes dans l'étang.

Information supplémentaire : au prochain conseil communautaire sera votée l'extension de la compétence de la Brigade Bleue pour l'enlèvement d'épave dans l'étang d'Ingril.

## **9. Retour Fête de la plage du 21 juin 2025**

Cette manifestation, organisée à l'occasion de la Fête de la musique a été un succès et le comité cherche un nouveau coordinateur pour la piloter.

Les élus félicitent le comité pour cette édition réussie.

## **10. Nuisance sonore aviation**

Les membres référents regrettent que sur ce dossier, la participation citoyenne ait selon eux moins bien fonctionné (en comparaison par exemple avec le projet végétalisation). Ils constatent qu'ils ont été moins associés et regrettent que leur expertise n'ait pas été davantage considérée.

Les services municipaux expliquent que la tentative a été réelle de bien traduire les questionnements des habitants auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) sur l'activité de voltige mais aussi de loisirs. Or, la DSAC, non seulement, n'a pas souhaité la présence de représentants de citoyens lors de la première rencontre avec la Ville mais aussi minimise les nuisances occasionnées, argumentant que le seuil de tolérance des gens est plus réduit aujourd'hui qu'auparavant. Elle est moins attentive aux gênes liées aux activités de loisirs, orientant la réponse uniquement sur les activités de voltige où elle indique une nette amélioration, selon les derniers relevés. La DSAC a également proposé la possibilité de mise à disposition d'une station mobile de mesure du bruit par l'aéroport de Montpellier. Ce dernier propose une installation prochaine et une visite dans le secteur de la plage pour le choix de l'emplacement.

L'élú référent s'engage à ce que la Ville insiste auprès de la DSAC pour organiser une réunion en associant les habitants référents du dossier. En cas de difficultés, il questionne la possibilité d'explorer d'autres modes d'actions comme par exemple celle d'une mobilisation citoyenne.

## **11. Stationnement**

Concernant le terrassement du parking du Rivage, le comité souhaite qu'on utilise le reste du tas de coquilles huitres et de moules inutilisé pour colmater les trous du couloir piéton au niveau du parking St Eugène.

La Ville indique que ce tas restant va être utilisé pour le parking en lui-même (les services attendaient que des pluies aient eu lieu pour ajuster selon besoin constaté). Le cheminement piéton va être repris avec bouchage des trous et désherbage dans un premier temps. Une étude pour sécuriser les déplacements piétons sur ce secteur a par ailleurs été demandé aux services.

Certains membres font remarquer qu'une seule place de stationnement handicapé au niveau du restaurant le « Manureva » et de l'avenue des cormorans est insuffisante et demande de rajouter une à deux places.

L'élú référent demande au service de solliciter le service voirie pour étude.

Les membres énoncent qu'il est constaté plusieurs nids-de-poule sur le parking St Eugène, causés par l'activité estivale. Pour diminuer ces impacts mais aussi mieux réguler le flux de circulation, un membre questionne la Ville sur la possibilité d'aménager la deuxième sortie en double sens.

L'élú référent demande au service de solliciter le service voirie pour étude.

## **12. Végétalisation de la dune**

Le projet de végétalisation a souffert d'un démarrage compliqué car il vient particulièrement bousculer les habitudes de gestion des services, et qu'il concerne un sujet aux compétences partagées. Le service est néanmoins parvenu à le faire avancer notamment avec l'intervention du CPIE qui a délégué deux personnes impliquées dans le dispositif éco-Guardian.

Les membres du comité, référents sur cette action, trouvent la méthode et le déroulement actuel positifs et saluent la volonté de les impliquer dans les discussions et de coconstruire avec eux.

Une première réunion a eu lieu le 12 novembre, des visites sur site ont été réalisées. Afin de définir un site expérimental de réalisation, trois espaces ont été repérés : devant le centre les Mouettes, au bout de l'impasse de la grande bleue et aussi de l'impasse du front de mer. Les plants seront fournis par la Ville en lien avec le service des espaces verts et les différents chantiers seront accompagnés par les services de Sète Agglopôle Méditerranée et la Ville. La question de l'arrosage restera à solutionner selon le besoin à mieux définir.